



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 90131

Texte de la question

M. Jacques Le Nay attire l'attention de Mme la ministre déléguée au commerce extérieur sur la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment sur les conditions d'emploi des personnes handicapées. Il lui demande de lui faire connaître le nombre de personnes handicapées recrutées par son ministère pour chacune des années 2003, 2004 et 2005. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie conduit de longue date une politique volontariste de recrutement et d'insertion des personnes handicapées. Respectant les préconisations du protocole d'accord fonction publique du 8 octobre 2001 sur l'emploi des travailleurs handicapés et dans le cadre des concours ouverts, 6 % du total des postes offerts leur sont ainsi attribués. Toutes les dispositions utiles sont ensuite prises pour permettre à ces personnes le suivi de la scolarité professionnelle préalable à leur titularisation. En 2003, le ministère a recruté 128 personnes handicapées, 119 en 2004 et 132 en 2005.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90131

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : commerce extérieur

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3228

Réponse publiée le : 23 mai 2006, page 5431